

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 28 MARS 2012

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu faire part de vos remarques à Nicolas SARKOZY concernant la situation de la fonction publique dans notre pays.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous apporter des éléments de réponse précis.

La fonction publique a participé à la modernisation de notre pays pour laquelle Nicolas SARKOZY a été élu par les Français en 2007. Cette dynamique construite en associant l'ensemble des acteurs, dont les partenaires sociaux, a permis de renforcer l'efficacité de nos services publics, tout en réduisant certaines dépenses. Cette logique sera poursuivie car nos administrations publiques doivent participer aux efforts qui restent à accomplir en matière de réduction de la dépense publique.

Le symbole le plus fort de cette action été le non renouvellement d'un départ de fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans la fonction publique d'Etat. Cette mesure était nécessaire et possible, notamment grâce au développement des nouvelles technologies. Néanmoins, Nicolas SARKOZY a annoncé que la règle du « un sur deux » ne concernerait plus les enseignants du premier degré.

Dans le même temps, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) permet de couvrir l'écart entre l'évolution du traitement de l'agent concerné et celle de l'inflation. Le développement des primes de fonctions et de résultats constitue un double gain de simplification et de reconnaissance professionnelle. Enfin, la prime d'intéressement collectif vient compléter le paysage indemnitaire comme outil de management. Tous ces dispositifs soulignent les efforts qui ont été consentis en faveur des agents de la fonction publique, alors que notre pays traverse une crise économique et financière sans précédent. Malgré ce contexte et grâce à la réduction du nombre de fonctionnaires, un gain de pouvoir d'achat de deux milliards d'euros pour les agents de la fonction publique a été possible.

M. Jean-Marc CANON
Secrétaire général de l'UGFF-CGT
Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT
263, rue de Paris – case 542
93514 Montreuil Cedex

18, RUE DE LA CONVENTION - PARIS 15ÈME. TEL: 01 53 95 2012 WWW.LAFRANCEFORTE.FR

ADRESSE POSTALE TSA 61559 - 75901 PARIS CEDEX 15

Les carrières des agents ont également fait l'objet de nombreuses avancées. Ainsi, la mobilité a été facilitée et encouragée par la loi du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels. La simplification des corps conforte les passages entre corps. Mais nous avons surtout accru la reconnaissance de la place et du statut des agents non titulaires. La CGT a fait partie des signataires du protocole du 31 mars 2011 qui vise à prévenir les situations de précarité et permettra, grâce aux mesures adoptées, à plusieurs dizaines de milliers d'agents d'accéder à un CDI ou à un emploi de titulaire dans les quatre années qui viennent.

Nous avons également amélioré les conditions de travail des fonctionnaires. Des entretiens individuels permettent de construire un projet professionnel avec et pour l'agent. Les mesures arrêtées au titre de l'accord « Santé et sécurité au travail dans la Fonction publique » du 20 novembre 2009, visant à l'amélioration des conditions de travail des agents et à la prévention des risques professionnels, sont actuellement mises en œuvre dans chacune des trois fonctions publiques. La lutte contre les risques psychosociaux devra également faire l'objet d'une attention toute particulière.

Nicolas SARKOZY a toujours tenu un discours de vérité et de franchise. Il ne compte pas revenir sur l'âge légal de départ à la retraite qui a été porté à 62 ans ou sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, tout comme il ne veut pas remettre en cause le statut de la fonction publique.

Les réformes qui ont été conduites depuis 2007 montrent que le Président de la République a été très attentif à la situation de la fonction publique, notamment du point de vue matériel. Cet effort s'est accompagné d'un dialogue social constructif même si des oppositions ont pu exister. Ainsi, une nouvelle culture du dialogue social a permis de conclure quatre accords historiques depuis 2008, sur le pouvoir d'achat, sur la rénovation du dialogue social, sur la santé et la sécurité au travail, ou dernièrement, le protocole d'accord sur les contractuels. La présentation, depuis 2008, de l'agenda social de la fonction publique aux organisations syndicales, s'inscrit dans cette logique de dialogue social fécond.

Nicolas SARKOZY souhaite que les organisations représentatives s'investissent dans le cadre d'une démocratie sociale forte. Cela doit nous permettre d'avancer dans la voie de consensus partagés. Notre pays doit encore approfondir sa pratique du dialogue social. Vous pouvez compter sur Nicolas SARKOZY pour être un interlocuteur à l'écoute de votre confédération.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT
Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY